



RCS : LE PUY

Code greffe : 4302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00222

Numéro SIREN : 820 677 524

Nom ou dénomination : 3D HFS CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 26/01/2017 sous le numéro de dépôt A2017/000220

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **LE PUY EN VELAY**



188917

Dénomination : 3D HFS CONSULTING
Adresse : 14 Chemin d'Isabeau-Beaubac 43000 Polignac -FRANCE-
n° de gestion : 2016B00222
n° d'identification : 820 677 524
n° de dépôt : A2017/000220
Date du dépôt : 26/01/2017

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
28/07/2016



188917

3D HFS CONSULTING
Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 14 chemin d'Isabeau - Beaubac
43000 POLIGNAC
820 677 524 RCS LE PUY EN VELAY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 JUILLET 2016



L'an deux mille seize,
Le vingt-huit juillet,
A dix-huit heures,

Les associés de la société 3D HFS CONSULTING se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 14 chemin d'Isabeau Beaubac 43000 POLIGNAC, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur VEYSSEYRE Hervé, en sa qualité de Président de la Société.

.....*M. BOULARD*.....*Sylvie*..... est désigné comme Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 300 actions sur les 300 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Décision relative au remplacement de la Directrice Générale démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AV SB

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Madame BOULARAND Sylvie de son mandat de Directrice Générale remise en main propre ce jour au Président, décide de dispenser Madame BOULARAND Sylvie de la formalité d'envoi par lettre recommandée avec avis de réception de la lettre de démission et du préavis de trois mois stipulés dans l'article 18 des statuts de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de ne pas procéder au remplacement de Madame BOULARAND Sylvie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

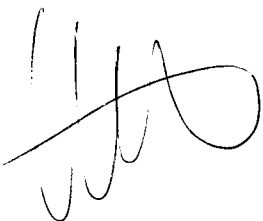
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président



Le Secrétaire

